

BPJEPS Spécialité ANIMATEUR Mention LTP

Equivalences

Equivalences d'unités capitalisables (UC)

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après obtient les unités capitalisables (UC) du BPJEPS spécialité « animateur » mention « loisirs tous publics » suivantes :

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
BEATEP spécialité « activités sociales et vie locale »	X	X	X	X
BEATEP « activités culturelles et d'expression » +BAFD	X	X	X	X
BEATEP « activités scientifiques et techniques »+ BAFD	X	X	X	X
BPJEPS spécialité « loisirs tous publics »	X	X	X	X
Diplôme d'État de moniteur-éducateur	X	X		
Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale	X	X		
Bac professionnel « service de proximité et vie locale »	X	X		
CQP « animateur périscolaire »				X
BAPAAT option « loisirs du jeune et de l'enfant »				X
BAPAAT option « LTP »				X
Titre professionnel d'animateur(trice) d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	X			X
3 au moins des 4 UC transversales (UC1,UC 2, UC3, UC4) du BPJEPS* en 10 UC	X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BP JEPS LTP en 10 UC			X	
UC 7 + UC 9 du BP JEPS LTP en 10 UC				X
UC 5 ET UC 9 du BP JEPS LTP en 10 UC				X
Diplômes Non professionnels	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
BAFD avec une expérience de 28 jours minimum, consécutifs ou non consécutifs, d'Accueil de Mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'Action Sociale et des Familles.				

→ Ces équivalences sont directement traitées par les Organismes de Formation au moment de l'inscription des candidats dans une session à 4 UC.

→ Concernant le BAFD :

- Le renouvellement de l'autorisation d'exercer les fonctions de directeur BAFD n'est pas obligatoire ;
- Les jours effectués dans le cadre des stages pratiques de la formation BAFD ne peuvent être pris en compte ;
- L'expérience peut être en situation de direction ou d'animation ;
- Les 28 jours peuvent se dérouler sur n'importe quel type d'accueil de mineurs déclaré.

Sur demande adressée au directeur régional de la DRDJSCS et au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Le titulaire d'au moins 3 des 6 unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS LTP en 10 UC, en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition,				
	Peut obtenir l'UC 3 ET/OU l'UC 4 (1 ou 2 de ces UC 3 et 4)			

→ Procédure

Les candidats téléchargent sur le site internet de la [DRDJSCS PACA](#), un dossier de demande d'équivalence qui comporte :

- un CV détaillé mettant en avant le parcours du candidat dans le champ de l'animation
- les attestations des UC obtenues
- Copie d'une pièce d'identité
- Copies de diplômes et/ou qualifications obtenus en relation avec la demande
- Les fiches d'expériences selon un modèle proposé
- Une attestation par expérience ou par fiche d'expérience fournie selon un modèle proposé

Les dossiers de demande d'équivalence sont vérifiés par le secrétariat du jury et présentés à une commission désignée par le jury de spécialité.

Cette commission composée au minimum de 3 des membres du jury instruit les dossiers de demande d'équivalence et propose au jury.

Rappel pour la spécialité LOISIRS TOUS PUBLICS :

UC transversales	UC 1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	Epreuves déléguées aux OF
	UC 2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	
UC de spécialité	UC 3 : Conduire une action d'animation dans le champ du LTP et de direction d'ACM	Epreuves NON déléguées
	UC 4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du LTP	Epreuves déléguées aux OF